

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025  
BULLETIN D'INFORMATION DE DÉCEMBRE

Bonjour chers parents,

Voici le dernier bulletin d'information de l'année 2024. Profitez bien de la magie des fêtes et des vacances qui arrivent à grands pas. Amusez-vous en famille pour que la joie et les moments agréables remplissent vos journées.

Au nom de tout le personnel de notre école, je vous souhaite un joyeux temps des Fêtes et une heureuse année 2025 remplie de bonheur, de succès et de beaux souvenirs.

Au plaisir de retrouver vos enfants en janvier 2025.

Bonne lecture,

Tetyana L'Allier  
Directrice

### DATES IMPORTANTES

Jeudi 5 décembre 2024 :	Cours de patin pour les classes de 1 <sup>re</sup> et 2 années
<b>Lundi 9 décembre 2024:</b>	<b>Journée pédagogique. Le service de garde est ouvert.</b>
Jeudi 12 décembre 2024 :	Marché de Noël organisé par les élèves de 5 <sup>e</sup> année
Mercredi 11 décembre 2024 :	Sortie au musée d'histoire de Sherbrooke pour la classe de Mme Alexandra
Lundi et mardi 16-17 décembre 2024 :	Pose de scellant pour les élèves de 2 <sup>e</sup> années
Mercredi 18 décembre 2024 :	Dîner-Pizza
Vendredi 20 décembre 2024 :	Fin des classes et départ une heure plus tôt
<b>Du 23 décembre au 3 janvier 2025:</b>	<b>Congé des Fêtes</b>
<b>Lundi 6 janvier 2024:</b>	<b>Journée pédagogique. Le service de garde est ouvert.</b>

### TRANSPORT SCOLAIRE DEVANCÉ – VENDREDI 20 DÉCEMBRE

Par tradition, le CSSRS accorde un congé de Noël à tous les élèves une heure avant la fin habituelle des classes. **Le vendredi 20 décembre, l'école se terminera donc à 14 h 12 pour le préscolaire et 14 h 20 pour le primaire. Le transport sera aussi devancé d'une heure.** Le service de garde assurera la relève jusqu'à 17 h pour les élèves inscrits. Nous vous invitons à prévoir une personne à la maison pour accueillir les enfants transportés par autobus.

### PANIERS DE NOËL

La collecte des denrées non périssables pour la Fondation Rock Guertin a lieu du 19 novembre au 5 décembre 2024. Votre enfant peut apporter ses items en classe pour les déposer dans la boîte prévue à cet effet. Merci d'avance de votre générosité et de votre contribution.

## RAPPEL DÉPÔT CAISSE SCOLAIRE

Si votre enfant participe au dépôt de la Caisse scolaire, On vous suggère qu'il dépose son enveloppe avant la date inscrite sur le calendrier pour la collecte ( [Le calendrier de tes dépôts | Caisse scolaire](#)). Il arrive souvent que la personne responsable de la collecte des dépôts arrive tôt le matin et que votre enfant n'a pas pu déposer son enveloppe. Cela vous évitera des questionnements à savoir si votre enfant a remis l'argent ou s'il l'a perdu.

## RAPPEL DÉCLARATION MALADIES INFECTUEUSES

On vous rappelle qu'il est important de nous signaler si votre enfant a une maladie infectieuse, en particulier si vous avez découvert des poux dans ses cheveux. Vous pouvez le signaler au secrétariat ou par courriel à [Brebeuf@cssrs.gouv.qc.ca](mailto:Brebeuf@cssrs.gouv.qc.ca). Sachez que l'information envoyée est confidentielle. Aucun nom d'enfant ne sera mentionné. Seul l'infirmier et la secrétaire seront au courant.

Merci de votre habituelle collaboration.

## MARCHÉ DE NOËL

Voici un message de la part des élèves de 5<sup>e</sup> année :

« Bonjour, Il va y avoir un marché de Noël le **12 décembre 2024 de 15:45 à 17:45** au gymnase de l'école Brébeuf. Il va y avoir des objets décoratifs, des cache-pots, des porte-crayons, des calendriers effaçables, du tricot, des macarons, des porte-clés, des cartes de Noël et des bijoux. Ce sont les élèves de 5<sup>e</sup> année de la classe de Mme Catherine et de Mme Joëlle qui ont fait les objets pour ramasser de l'argent pour acheter des bancs et des végétaux pour la cour d'école. Venez nous encourager en achetant nos produits faits à partir de matériaux recyclés. »

L'école-logique 3.0



## PAUSES ET JEUX À L'EXTÉRIEUR – ON PROFITE DE L'HIVER!

Même en période hivernale, les pauses et les jeux à l'extérieur sont extrêmement bénéfiques pour la réussite éducative de votre enfant, ainsi que pour son bien-être social, physique et psychologique. Afin de déterminer si les récréations auront lieu normalement, si elles seront écourtées ou si elles se dérouleront à l'intérieur, notre équipe prend toutefois en considération plusieurs facteurs (conditions météorologiques, niveau d'intensité des activités, etc.) et s'appuie sur les recommandations de la Société canadienne de pédiatrie.

Dans tous les cas, il importe que chaque enfant soit vêtu adéquatement pour aller à l'extérieur. Comme mentionné dans le code vestimentaire, durant la période d'hiver, le port de l'habit de neige complet est **obligatoire** (manteau, pantalon, tuque, mitaines et bottes). N'oubliez pas de bien les identifier.

Voici quelques autres recommandations :

- Assurez-vous que votre enfant puisse être vêtu de couches de vêtements pouvant être mis ou enlevés facilement. Par temps froid, il faut couvrir le plus de peau possible.
- Pensez à un chapeau ou une tuque qui couvre les oreilles. La plus grande partie de la chaleur corporelle est évacuée par la tête et les oreilles sont particulièrement sensibles aux engelures.
- Préférez les mitaines aux gants par temps très froid. Votre enfant pourra ainsi y replier les doigts pour les maintenir au chaud.
- Choisissez des bottes chaudes et imperméables qui laissent assez d'espace pour bouger les orteils et pour ajouter une paire de bas supplémentaire, s'il y a lieu.

Source : [https://soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/safety-and-injury-prevention/winter\\_safety](https://soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/safety-and-injury-prevention/winter_safety)

## AIDE-MÉMOIRE POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE

En résumé Version 19-11-2024  
**L'inscription scolaire**  
Centre de services scolaire de la Région de Sherbrooke Québec

Après plusieurs mois de réflexion et de consultation, de nouvelles **politique** et **procédure** d'organisation scolaire ont été adoptées afin d'améliorer les services aux élèves. Voici les principaux éléments à retenir pour l'inscription de votre enfant.

### Principaux changements

**1 Paiements mensuels anticipés**  
Au primaire, les paiements pour le service de garde et le service des dîneurs se feront maintenant avant de recevoir les services. Il faudra, par exemple, payer au mois d'août pour bénéficier des services du mois de septembre.

**Inscription au transport scolaire OU au service de garde**  
L'inscription au transport scolaire est maintenant obligatoire, si vous souhaitez et pouvez y avoir accès. De plus, vous ne pouvez pas être inscrit au transport scolaire ET au service de garde simultanément. Vous pourrez toutefois vous inscrire, par exemple, au transport scolaire le matin et au service de garde en après-midi.

### À réfléchir avant l'inscription

- Dans le cas d'une garde partagée, déterminer l'adresse de résidence principale de l'élève. Cette adresse établira l'école fréquentée par l'enfant et le droit au transport scolaire ou non.
- Réfléchir à la pertinence d'effectuer une demande d'école - choix de parents - et, s'il y a lieu.
- Déterminer les besoins annuels du ou des parents par rapport au **transport scolaire**, au **service des dîneurs** et au **service de garde** selon les plages horaires de la journée :
  - AM: transport scolaire OU service de garde OU dîneurs
  - Mid: service des dîneurs OU service de garde OU marche
  - PM: transport scolaire OU service de garde OU marche

Si vous n'inscrivez pas votre enfant à ces services, il sera considéré **marcheur**.  
Exemple au verso

**Du 27 janvier au 7 février 2025**  
**Inscription officielle #1** (mossak)  
● Inscription à l'école  
● Inscription au transport scolaire  
● Inscription au service de garde  
● Inscription au service des dîneurs  
Tout changement apporté après cette période peut entraîner un placement sur liste d'attente.

**À compter du 8 février 2025**  
**Inscription du 2<sup>e</sup> parent**  
Selon les besoins pour la **semaine** du 2<sup>e</sup> parent :  
● Inscription au service de garde  
● Inscription au service des dîneurs  
● Demande de transport scolaire (acceptée seulement si l'enfant y a droit et s'il y a de la place disponible sur un parcours existant)

**Après l'inscription**

**Confirmation officielle** OU **Dépassement de la capacité d'accueil dans l'école**

- 1<sup>re</sup> vague : 30 juin 2025
- 2<sup>e</sup> vague : 19 août 2025
- Élèves hors CSSRS : 5<sup>e</sup> jour ouvrable avant la rentrée 2025-2026
- Possibilité de départ volontaire : droit au transport scolaire si cela permet d'éviter le transfert administratif d'un autre élève
- Possibilité de transfert administratif : droit au transport scolaire

Après plusieurs mois de réflexion et de consultation, de nouvelles **politique** et **procédure** d'organisation scolaire ont été adoptées afin d'améliorer les services aux élèves.

Pour y voir plus clair, consultez le [résumé de l'inscription scolaire](#), qui présente les principaux éléments à retenir pour l'inscription de votre enfant pour l'année scolaire 2025-2026, afin de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les principaux **changements** à l'inscription?
- À quoi faut-il réfléchir **avant** l'inscription de votre enfant?
- Que doit-il être fait **durant** la période d'inscription officielle?
- Que se passe-t-il **après** l'inscription?

Le résumé inclut également une mise en situation pour mieux comprendre les changements adoptés à l'inscription scolaire 2025-2026, ainsi que d'autres informations à retenir pour favoriser votre compréhension.

Des formations sur ce sujet seront offertes aux secrétaires de nos établissements le 9 décembre 2024. Pour toute question relative à la prochaine période d'inscription scolaire, **nous vous demandons donc de les contacter uniquement après cette date**. Merci!

## ACTIVITÉS PARASCOLAIRES – SESSION HIVER 2025

Les quatre écoles secondaires du CSSRS proposent aux élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année du primaire de commencer l'année 2025 en force grâce à des activités parascolaires captivantes!

Pour en savoir plus sur les activités de l'hiver 2025, ainsi que sur les dates limites pour l'inscription, consultez la page

<https://cssrs.gouv.qc.ca/activitesprimaire>



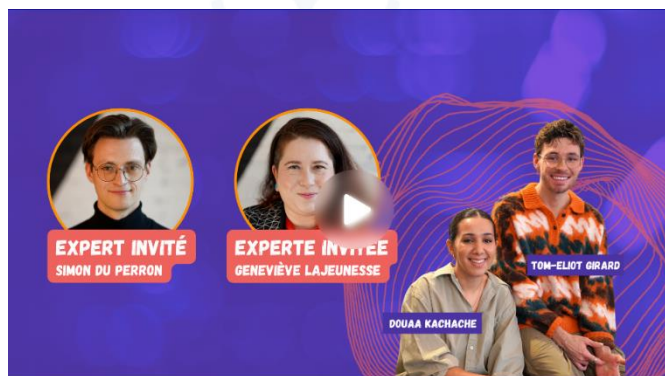
## GALA DES BRAVOS



La 24<sup>e</sup> édition du Gala des Bravos aura lieu le dimanche 2 février prochain, à 13 h 30, au centre culturel de l'Université de Sherbrooke. Animé par Eric Gauthier, cet événement familial soulignera les réussites de 93 élèves du CSSRS.

Sous le thème *Carpe Diem*, le Gala des Bravos promet, une fois de plus, d'être touchant, inspirant et spectaculaire. Les personnes intéressées peuvent se procurer des billets gratuitement au centre culturel, le jour de l'événement.

## CAPSULE PARENT BRANCHÉ, PRUDENT ET LÉGAL



### Balado : Si c'est gratuit, je suis le produit

Nos données, comme notre âge ou notre géolocalisation, peuvent permettre de personnaliser notre expérience en ligne, mais aussi de nous cibler pour nous faire parvenir des publicités. Simon Du Perron, avocat en cybersécurité, et Geneviève Lajeunesse de Lab2038 vous informent sur vos droits.

Pour écouter le balado de l'émission Empreinte numérique de Télé-Québec : <https://enclasse.telequebec.tv/balado/Si-cest-gratuit-je-suis-le-produit/22035>

## RAPPEL : EN CAS DE TEMPÊTE – INFO-ALERTE

L'hiver est à nos portes, voici un rappel de la procédure d'Info-alerte.

**Mode veille** : Chaque jour, le CSSRS reçoit et analyse des prévisions météorologiques spécialisées et ciblées pour la région permettant d'évaluer les conditions à venir d'heure en heure. Cette analyse permet au CSSRS de passer en mode veille la journée précédant une tempête annoncée, si nécessaire.

**Avis d'ouverture ou de suspension des cours** : Afin de permettre à la Direction générale de prendre une décision éclairée et rapide concernant la suspension des cours et du transport scolaire, le CSSRS collecte les données dès 5 h le matin, en coordination avec plusieurs intervenants. La décision tient compte autant des élèves à transporter que des élèves qui doivent se rendre à l'école à pied.

👉 Pour tous les détails de cette procédure : <https://bit.ly/3AsGasH>



## MESSAGE DE LA PART DES ENSEIGNANTS EN ÉDUCATION PHYSIQUE

Depuis plusieurs années, dans le cadre de nos cours hors école, nous offrons la possibilité à nos élèves du 1<sup>er</sup> cycle de s'initier au patin à glace. Cependant, ce ne sont pas tous les élèves qui ont les moyens de se procurer des patins, donc nous faisons appel à votre générosité. Si vous avez des **patins à glace**, des **casques d'hockey** ou **casque avec une grille de hockey** usagés encore en bon état que vous n'utilisez plus, nous serions ravis de leur donner une seconde vie au sein de l'école.

Ces dons permettront d'enrichir notre équipement et d'offrir aux élèves de notre école une expérience positive.

Une boîte de dons sera déposée dans l'école, près des portes du gymnase.



## MESSAGE DE LA PART DU SERVICE DE GARDE

### Paielement par internet

Afin que Les paiements par Internet du service de garde et du service des dîneurs soient faits dans le bon compte, il est **IMPORTANT** de changer le numéro de référence que vous **retrouvez sur votre état de compte** pour éviter des erreurs lors de l'émission des reçus d'impôt. Sachez que les paiements par Internet sont à privilégier (Accès D, banque Nationale et de Montréal).

### ÉCHÉANCIER DES ENVOIS PAR COURRIEL DES ÉTATS DE COMPTE ET DES PAIEMENTS POUR L'ANNÉE 2023-2024

#### Service de garde et service des dîneurs

- La période de facturation est d'une (1) semaine à la fois (du dimanche au samedi).
- L'envoi courriel de la facture/état de compte : Minimum 1 fois par mois selon l'échéancier suivant soit, au plus tard, le 1er vendredi du mois pour les semaines complètes du mois précédent.

DATE LIMITE DE PRODUCTION DES ÉTATS DE COMPTE	DATE LIMITE POUR FAIRE VOTRE PAIEMENT (10 JOURS OUVRABLES) Le <b>service de garde se réserve le droit de refuser un élève lorsqu'il y a un retard de plus de 2 semaines de frais de garde impayés.</b>	SEMAINES FACTURÉES (NOMBRE DE JOURS)
9 décembre 2024	20 décembre 2024	Du 18 novembre au 6 décembre 2024 (14 jours + 1 journée pédagogique si votre enfant était présent)  <b>Du 9 au 20 décembre 2024 : facturation anticipée selon les fréquentations prévues et les ajouts (9 jours et une pédagogique si votre enfant était présent)</b>
Afin d'éviter des erreurs sur les relevés fiscaux, nous vous enverrons une facturation anticipée selon les fréquentations prévues et les ajouts. Nous vous demanderons de vérifier : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Le nom du payeur (le reçu d'impôt est transmis au parent payeur);</li><li>2. L'adresse;</li><li>3. <b>Tous les soldes doivent être à zéro au 20 décembre 2024 pour les relevés fiscaux.</b></li></ol>		

## OBJETS PERDUS

N'hésitez pas à venir faire un tour aux objets perdus ou d'aviser votre enfant d'aller vérifier près de l'entrée du service de garde. Vous pouvez vous présenter lors des heures du service de garde (7 h à 8 h 15 ou 15 h 20 à 18 h). Plusieurs vêtements non identifiés s'y retrouvent. Les vêtements n'ayant aucun preneur d'ici le congé des Fêtes seront acheminés à un organisme dans le besoin.

Merci d'avance pour votre soutien et votre générosité.

## MESSAGE DE LA PART DE LA CORPO-BRÉBEUF

### Dîner pizza

La première édition du dîner pizza aura lieu le **mercredi 18 décembre** prochain. Votre enfant va recevoir sous peu la feuille explicative ainsi que le coupon- réponse à remettre **maximum le mercredi 11 décembre 2024**.

Encore cette année, la Corpo-Brébeuf a décidé d'impliquer les élèves de 6<sup>e</sup> année dans toute l'organisation du dîner- pizza. Certains élèves participeront au dénombrement des coupons et des paiements alors que d'autres seront pour le service de la pizza.

### Activité surprise

Comme chaque année, les lutins de la Corpo feront le tour des classes le jeudi 19 décembre prochain, pour distribuer de petites gâteries de Noël.

### Campagne de financement

Il est toujours temps de participer à notre campagne de financement. En un seul clic, vous pouvez nous aider à poursuivre le programme de Santé Globale à l'école. Un reçu d'impôt vous sera également automatiquement remis. Merci de votre générosité.



## RETOUR EN JANVIER

Le service de garde sera ouvert le 6 janvier 2025 pour les élèves inscrits. Sinon, on retrouve vos enfants dès le 7 janvier 2025. Nous serons le jour 7.

*Joyeux temps des Fêtes!*

